

HALTE AUX SEMAINES DE SECABILITE TOUT AU LONG DE L'ANNEE !

La CFDT interpelle les DOTC sur la nouvelle donne postale des ces derniers mois: la multiplication des semaines de sécabilité dans les organisations « Facteur d'avenir » sont maintenant devenues l'obsession des décideurs de La Poste !

La crise a bon dos !

Les facteurs comme la CFDT, suivent l'évolution des données économiques : la situation actuelle ne doit pas donner prétexte à La Poste de pressurer les facteurs comme des citrons. Ça suffit ! Des variations existent dans le volume courrier. Mais ces variations ne sont pas identiques sur tous les établissements, tant dans les périodes et leurs durées, que dans l'amplitude. **Alors « Halte aux semaines de sécabilité tout au long de l'année » et imposées uniformément.**

Les facteurs ne sont pas des moutons !

La Poste veut leur tondre la laine sur le dos...et en plus la leur vendre! En effet, c'est trop facile d'entendre que les jours libérés par la sécabilité serviront à résoudre la dette sociale ! La Poste a une dette ... sociale envers son personnel : reliquat de CA, RC... et pour rembourser sa dette elle veut faire payer son créancier : Les facteurs se partageront les tournées sur des périodes de 10 semaines, voir 12 semaines et comme cela ils pourront se payer les congés que leur employeur leurs devait déjà !

La productivité a des limites

Les nouvelles organisations « Facteur d'avenir » génèrent déjà environ 3% de gain de productivité. Le taux de congés maladie est très important : la DOTC 74-01 est d'ailleurs la championne de France sur le sujet ! La CFDT interpelle les DOTC sur ce sujet. **Il faut se poser toutes les questions : la multiplications des heures sup n'arrangera pas la situation !**

Les facteurs doivent avoir de nouvelles garanties

La CFDT pointe le problème depuis le second trimestre 2008 où La Poste a commencé à augmenter les semaines de sécabilité. Si quelques semaines de sécabilité en été ont pu passer pour les facteurs, ce n'est plus le cas aujourd'hui !

➤ La CFDT demande au DOTC de **prouver la variation d'activité pour chaque centre courrier** avec chiffres et courbe à l'appui.

➤ La CFDT demande **d'afficher le trafic journalier (TMJ) dans chaque centre courrier.**

➤ La CFDT ne veut pas d'un nombre de jours de sécabilité imposés : **la négociation locale doit l'emporter sur un chiffrage venu d'en haut !**

➤ **La sécabilité doit être annulée ou décalée en cas de trafic supérieur au trafic prévu.** A défaut, il doit y avoir paiement d'heures sup en cas de sécabilité avec un trafic supérieur au prévu !

➤ La CFDT veut **des critères chiffrés d'écart avec le TMJ pour déclencher une**

compensation (H.sup ou RC). La CFDT veut de vrais garanties pour les facteurs et pas de la monnaie de singe !

➤ **La CFDT veut aussi des garanties validées dans les accords locaux sur la sécabilité en cas d'absence inopinée avec un nombre de jours maxi :** Non, nous ne nous satisfaisions pas des

« chartes d'engagement » qui n'engagent personne. Non, nous ne nous satisfaisions pas plus des notes de service qui peuvent toujours changer !

Les directeurs d'établissements et cadres ont aussi besoin d'avoir des règles précises avec des garanties.

Le bon vouloir n'est pas de mise... Trop de discours n'ont aussi rien à voir avec la réalité.

La DOTC doit négocier de vraies garanties dans les accords locaux

La CFDT a déjà obtenu sur les deux DOTC 74-01 et 38-73 d'avoir des garanties dans les accords locaux en cas de dépassement de tournée. Les facteurs sont bien heureux de pouvoir s'appuyer sur cet article négocié et obtenu par la CFDT Isalpin ! Modernisation

continue ou pas, on s'aperçoit que les calculs et découpages de tournées sont toujours aussi contestés : pouvoir s'appuyer sur cet article (si accord local signé et valide) pour faire revoir sa tournée et obtenir des compensations sans « franchise » est un plus pour les facteurs.

La CFDT interpelle les DOTC : Veulent-elles négocier des accords « gagnant-gagnant » ou aller au conflit ?

La CFDT a tous les outils dans sa « mallette syndicale » : préavis de grève- pétition...et aussi l'outil de la négociation.

Il faut que les DOTC donnent des marges de manœuvre au DE et ... du temps pour la négociation!

Sur la DOTC 74-01, la CFDT a refusé de signer les trois derniers accords :

L'article sur la sécabilité en était une des raisons. En effet, la CFDT a poussé la DOTC à négocier sur le sujet : seule la CFDT a fait des propositions ! Mais pour la CFDT le projet d'accord n'était pas abouti et cet article sur la sécabilité n'apportait pas des garanties suffisantes pour les facteurs !

La CFDT Isalpin ne comprend pas la signature des deux accords locaux sur le 01, notamment par la CGT, syndicat quasi majoritaire (au regard du seuil de 30%) qui dénonce pourtant Facteur d'avenir et dénonce la

sécabilité : où est la cohérence et le travail syndical ? Nous souhaitons que la concertation syndicale soit plus importante sur ce sujet !

Sur la DOTC 38-73, la CFDT avait déjà négocié un accord local fin 2008 qui apportait des 1ères réponses au sujet de la sécabilité :

En effet, les facteurs de Bourgoin-Jallieu ont une limitation des jours de sécabilité dans l'année (24 jours). La CFDT avait aussi obtenu un principe de compensation au regard d'une variation de TMJ.

Les facteurs doivent être entendus ! La CFDT les appelle à nous contacter pour rassembler nos forces et gagner !

[RESPECTÉS]

La CFDT, c'est faire

Avec La CFDT, Mobilisons Nous. Plus Nombreux-Plus Forts

Bulletin d'adhésion à découper et à retourner à l'adresse ci-dessous (ou aller sur le site www.cfdt-3c-isalpin.fr)

Nom : Prénom :

Etablissement :

Grade : Fonction :

Je souhaite adhérer au Syndicat CFDT Isalpin, envoyer moi les informations détaillées sur l'adhésion. Le Signature :

Syndicat CFDT ISALPIN Communication Conseil Culture BP 37 29 rue de la Crête 74962 CRAN GEVRIER
Tél : 04 50 57 87 45 FAX : 04 50 57 87 50

Courriel : isalpin@3c.cfdt.fr Site web fédéral : <http://www.3c-cfdt.fr> site web Isalpin : <http://www.cfdt-3c-isalpin.fr>